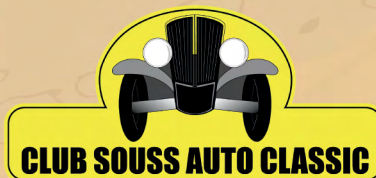


**FORCING**  
ORGANISATION



# RALLYE FORCING CLASSIC

## Mille Oases

29 AVRIL - 05 MAI 2019



**Réglement**



## ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le club Souss Auto Classic organise en partenariat avec Forcing Organisation **du 29 Avril 2019 au 05 Mai 2019**, une épreuve internationale dénommée :

**FORCING CLASSIC MILLE OASIS.**

**Longueur 1660 Km environ**

Cette épreuve se déroule conformément au présent règlement.

## ARTICLE 2 : ÉQUIPAGES ADMIS

L'épreuve est ouverte à toute personne titulaire du permis de conduire ayant plus de 18 ans.

## ARTICLE 3 : VÉHICULES ADMIS

L'épreuve est ouverte aux véhicules de collection agréées par le comité d'organisation.

## ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Le nombre d'équipages est fixé à 25. L'équipage est composé de 2 personnes.

Les demandes d'inscription ne sont prises en considération que si elles sont accompagnées de :

- L'original du bulletin d'engagement dûment rempli et signé.
- La copie du permis de conduire
- La copie de l'attestation d'assurance personnelle (Responsabilité Civile)
- Assurance rapatriement sanitaire (Pour les étrangers non résidents)

## ARTICLE 5 : DROIT D'ENGAGEMENT

### **Pour les équipages louant les voitures de l'organisation :**

Les droits d'engagement s'élèvent à 5500 € par équipage de 2 personnes.

### **Ils comprennent les prestations suivantes :**

- Le droit de participation à l'épreuve ;
- Prêt d'une des 18 voitures Classic de l'organisation (assurance route comprise);
- 7 nuits : chambre double ou Twin (pour 2 personnes);
- La restauration quotidienne: petit déjeuner, déjeuner et dîner (pour 2 personnes);
- Soirée de clôture, dîner de Gala + Remise des prix et trophées ;
- L'assistance technique à l'arrivée de chaque étape ;
- Un véhicule de courtoisie en cas de panne mécanique jusqu'à l'arrivée finale ;
- Assistance mécanique sur le parcours ;

- Camion balai transporteur de véhicules ;
- Les pièces de rechange
- L'assistance médicale ;
- La formation aux techniques de navigation, road-book et régularité ;
- L'encadrement général ;
- L'encadrement technico-sportif ;
- Le road book de l'épreuve ;
- Les numéros de course ;

**IMPORTANT :**

Les droits d'engagement ne comprennent pas :

- Les frais de carburant ;
- Les extras dans les hôtels et restaurants ;

**MODALITES :**

Les droits d'engagement doivent être payés avant le **15 Mars 2019**.

Virement bancaire à :

**IBAN FORCING : FR76/1020/7000/4804/0480/2142/837**

Ou :

**FORCING 2 allée des tilleuls 91450 Soisy sur seine.**

**Tel : 0033 1 60757114**

**Site : [www.forcing-classic.com](http://www.forcing-classic.com)**

**Mail : [contact@forcing.com](mailto:contact@forcing.com)**

## ARTICLE 6 : FRAIS DE DESISTEMENT

Pour tout désistement notifié à l'organisation et intervenant durant les périodes suivantes, les frais sont les suivants : avant **le 10 avril** remboursement des droits versés moins 500€ pour frais de dossier. Après cette date aucun remboursement ni report sur une autre participation.

## ARTICLE 7 : ASSURANCE

- Tous les participants doivent être assurés personnellement en responsabilité civile.
- Assurance rapatriement sanitaire est obligatoire.
- Toutes les voitures louées sont couvertes par une assurance de circulation au Maroc.

## ARTICLE 8 : CIRCULATION

L'épreuve est une manifestation touristique, n'ayant aucun caractère de vitesse et de vitesse. C'est une épreuve basée sur l'orientation, la lecture du road book, la lecture de carte routière, le respect du code de la route et le respect de la nature.

Tous les équipages sont tenus de respecter les limitations de vitesse, et sont tenus de faire preuve de prudence lors de la traversée de village.

Ils sont tenus de rouler feux allumés pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles inopinés et invisibles aux participants seront placés sur le parcours, ils ont pour but de vérifier et noter les participants en ce qui concerne le respect du code de la route et le civisme.

## ARTICLE 9 : PUBLICITÉ (voir croquis d'emplacement de publicité)

Il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur les véhicules, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par la législation marocaine
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur les numéros de course et les logos du rallye.
- N'empêche pas la vue de l'équipage à travers les glaces.

Les emplacements suivants sont réservés aux numéros de course et aux logos de l'organisateur:

**(Voir schéma page 7)**

A : Les 2 portières avant (numéro de course) ;

B : Malle arrière ;

C : Capot moteur ;

D : Les deux portières arrières ;

E : Le pare brise.

## ARTICLE 10 : IDENTIFICATION

Tous les participants recevront des badges d'identification qu'ils sont tenus de porter pendant toute la durée du rallye.

## ARTICLE 11 : VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE

Tous les concurrents passeront une vérification administrative.

**La vérification administrative portera sur :**

- Le permis de conduire.
- Pièce d'identité

## ARTICLE 12 : PARC D'ASSISTANCE

À l'issue des vérifications techniques, tous les véhicules autorisés à prendre le départ seront placés dans un parc d'assistance.

Une équipe technique peut intervenir sur demande des concurrents sur les véhicules pour des vérifications et contrôle de routine.

Des parcs d'assistance seront organisés à l'issue de toutes les étapes.

## ARTICLE 13 : ATTRIBUTION ET ORDRE DE DEPART

Les numéros de course seront attribués par ordre croissant des véhicules les plus anciens. L'ordre de départ de la première étape sera donné en fonction de l'ordre croissant des numéros de Course. Les départs seront donnés de minute en minute.

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter cet intervalle.

L'ordre de départ des autres étapes sera donné en fonction du classement général de la veille.

Une liste de départ sera affichée à l'hôtel ou sur le lieu du départ au moment du briefing.

## ARTICLE 14 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroulera en conformité avec le présent règlement.

Un road book décrivant en détail l'itinéraire à suivre par l'ensemble des équipages sera remis la veille à l'ensemble des participants.

**Les étapes comporteront :**

- Des secteurs de liaison
- Des secteurs de régularité.

Les départs seront donnés de minute en minute.

## ARTICLE 15 : SECTEURS DE LIAISON

Ils sont tracés sur des routes goudronnées (ouvertes à la circulation) permettant de rejoindre les secteurs de régularité ou les fins d'étapes.

Un temps imparti sera accordé aux équipages pour parcourir ces secteurs qui sont compris entre 2 Contrôles horaires.

Les zones de contrôle horaire sont matérialisées par des panneaux de contrôle, l'équipage a le droit d'entrer dans cette zone pendant le déroulement de la minute de pointage ou la minute précédente, l'horaire de pointage est égal à l'heure de départ majorée du temps imparti.

Des contrôles de passage seront placés sur ces épreuves. Leur nombre sera communiqué pendant le briefing.

Le pointage en avance est autorisé aux neutralisations (midi) et aux fins d'étape.

L'organisateur peut à tout moment pour des raisons de sécurité neutraliser l'épreuve et terminer le reste de l'étape ou une partie en convoi.

Exemple : Heure de départ 10h00 temps imparti 1h30

Horaire de pointage 11h30

Entrée dans la zone de contrôle peut se faire entre 11h 29min et 11h 30min 59s.

## ARTICLE 16 : ÉPREUVES DE RÉGULARITÉ

Épreuves consistant à aller du contrôle horaire à un point connu d'avance par les équipages en respectant une moyenne imposée par l'organisateur au départ de ces épreuves. (Routes ouvertes à la circulation).

Des contrôles secrets seront placés sur le parcours pour contrôler l'horaire de passage des équipages. Tout écart entre l'horaire réel et l'horaire théorique de passage sera pénalisé (voir tableau récapitulatif des pénalités).

## ARTICLE 17 : CLASSEMENT

Un classement sera établi à la fin de chaque étape, il tiendra compte :

- Des pénalités infligées sur les épreuves de liaison.
- Des pénalités infligées sur les épreuves de régularités.
- D'autres pénalités encourues.

Un classement général sera établi à la fin du rallye il tiendra compte de l'ensemble des pénalités encourues par l'équipage.

L'équipage qui totalisera le minimum de pénalité au cours de l'épreuve sera déclaré vainqueur.

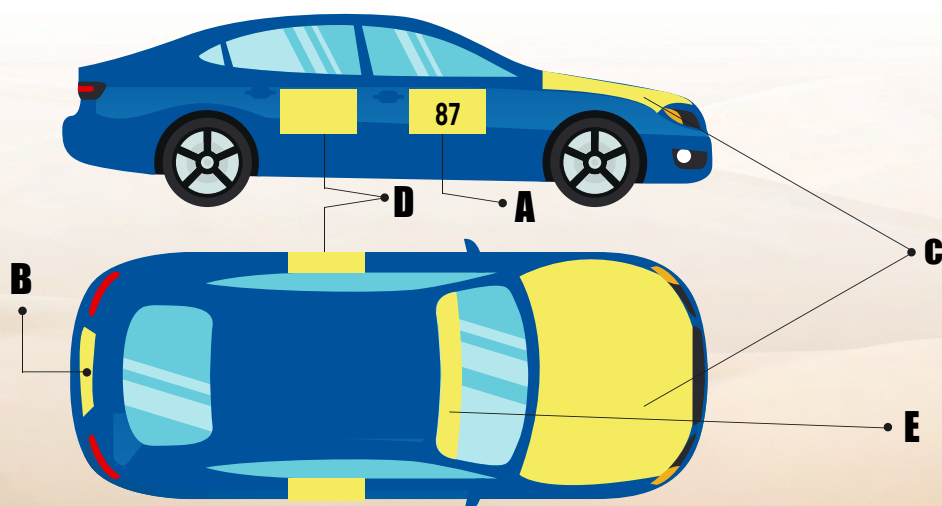
## ARTICLE 18: REMISE DES COUPES

La remise des coupes se déroulera à la fin du rallye lors du dîner de gala.

Une tenue de soirée est exigée pour le dîner de gala.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PÉNALITÉS

Retard à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute	10 PTS
Avance à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute	20 PTS
Différence entre l'horaire de passage théorique et réel par seconde	1 PTS
Absence de tampon de contrôle de passage	40 PTS
Ceinture de sécurité non attachée	1ère infraction
	2ème infraction
	20 PTS
	Mise hors course
Equipage incomplet au départ d'une épreuve de liaison ou régularité	Départ refusé
Epreuve de régularité non disputée	100 PTS + pénalité de dernier de l'étape.
Etape non disputée	400 PTS + pénalité de dernier de l'étape.
Conduite dangereuse	100 PTS
Absence au briefing	5 PTS
Entrée dans la zone de contrôle par le sens inverse	5 PTS
Absence de n° de course ou de publicité organisateur	Départ refusé
Excès de vitesse lors de la traversée de village	100 PTS
Non port de badges d'identification	5 PTS
Phares non allumés en secteur de liaison	5 PTS
Phares non allumés en secteur de régularité	10 PTS
Changement de véhicule suite à une panne	200 PTS + pénalité de dernier de l'étape.



**EMPLACEMENT DE LA PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR**

# **FORCING** **ORGANISATION**

BP40 • 91450 Soisy sur Seine • France  
Tel. 01 60 75 71 14 - Fax 01 60 75 24 41  
Email [thomas@tt24.fr](mailto:thomas@tt24.fr)